Envoyé en préfecture le 10/09/2026
Reçu en préfecture le 10/09/2026
Publié le
ID : 035-213503006-20260908-09_2026_05-DE

République Française
Département Ille-et-Vilaine
Saint-M'Hervé

EXTRAIT D'UNE DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 07/09/2026

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
15	14	15

Vote
A l'unanimité
Pour : 15 Contre : 0 Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture
Le : 10/09/2026
Et
Publication ou notification du : 10/09/2026

L'an 2026, le 7 Septembre à 20:30, le Conseil Municipal de la Commune de Saint-M'Hervé s'est réuni à la Salle Saint-Éloi, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Madame BRUN Élisabeth, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit aux conseillers municipaux le 31/08/2026. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 31/08/2026.

Présents : Mme BRUN Élisabeth, Maire, Mmes : D'HOOGHE Stéphanie, DINOMAIS Émilie, DROUYÉ Lucie, GUILLOIS Magali, LOUIN Rose-Marie, SAMSON Anaïs, MM : BEAUDOUIN Corentin, BORDIER Antoine, CHAUVIN Samuel, COUQ Yann, GALLON Victor, HOLDER Matherne, PITOIS Sébastien

Excusé(s) ayant donné procuration : Mme SORIN Romane à Mme DINOMAIS Émilie

A été nommé(e) secrétaire : M. HOLDER Matherne

09/2026-05 – Réalisation d'un emprunt de 500 000 € - Budget ZAC

Madame le Maire de la commune de Saint-M'Hervé ;

Vu le code général des Collectivités Territoriales – notamment en son article L2122-22 ;

Vu le budget primitif de la ZAC 2026 ;

Vu la délibération n°06/2026-02 du 29 juin 2026 relative au principe de réaménagement du prêt n°DD21716846 ;

Considérant qu'il est nécessaire de réaliser un emprunt afin d'optimiser les conditions de la dette du budget annexe ZAC **dont le coût total hors taxes s'élève à 500 000 Euros**

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

Article 1 : **Accepte** l'offre faite par **le CMB, FEDERATION du CREDIT MUTUEL de BRETAGNE** selon les conditions **« CITE GESTION FIXE »**

Article 2 : **Décide** de réaliser auprès du CMB un emprunt dont les principales caractéristiques sont les suivantes :

Montant en Euros	500 000 €
Objet	ZAC

Envoyé en préfecture le 10/09/2026
Reçu en préfecture le 10/09/2026
Publié le
ID : 035-213503006-20260908-09_2026_05-DE

Durée	120 mois
taux fixe	3.77 %
périodicité	Trimestrielle
Type d'amortissement/ Echéances	Progressif (échéances constantes)
Commission d'engagement	0.10 % (500 €)
Remboursement anticipé	Possible à chaque date d'échéance, moyennant le paiement d'une indemnité actuarielle *

* selon les modalités contractuelles

Article 3 : Cet arrêté sera suivi du contrat de prêt sur les bases précitées et aux conditions générales des contrats du prêteur.

Article 4 : **Autorise** Madame le Maire à signer et exécuter tous documents nécessaires à la mise en œuvre de cette opération

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Au registre suivent les signatures

Pour copie conforme :
En mairie, le 08/09/2026
Le Maire
Élisabeth BRUN

Secrétaire de séance
M. HOLDER Matherne